

Délibération n°2021-23

*Le Conseil d'Administration de l'Université des Antilles, dans sa séance du 23 février 2021, sous la présidence de Monsieur le Professeur Eustase JANKY, Président de l'Université des Antilles,*

Vu le livre VII du Code de l'Education,  
Vu les statuts de l'Université des Antilles,  
Vu l'avis du Conseil académique du 2 février 2021,

*a délibéré :*

**Objet : Renouvellement de l'offre de formation de l'INSPÉ de Martinique**

Après s'être assuré du quorum, suite à la présentation et aux débats qui s'en sont suivis, le Président de l'Université demande aux membres du Conseil d'Administration de procéder au vote.

*(Il s'agit des nouvelles offres de formation dans le cadre de la loi « Pour une école de la confiance »)*

**Résultat du vote :**

Membres en exercice : 30	Pour : 27
Membres présents et représentés : 27	Contre : 0
Membres n'ayant pas pris part au vote : 0	Abstention : 0

**Les offres de formation de l'INSPÉ de Martinique sont approuvées à l'unanimité des membres du Conseil d'Administration.**

Pour extrait certifié conforme,  
Fait à Pointe à Pitre, le 24 février 2021

Le Président de l'Université des Antilles



Pr Eustase JANKY